



Demande urgente d'une réponse rapide

Par **angeyasmine**, le 14/09/2011 à 14:25

Bonjour,

je suis en instance de divorce, il y a eu non conciliation, et là mon mari demande un divorce amiable

je voudrais savoir quels sont les choses que je peux demander vu comme on a un enfant en commun
on peut demander quoi pour un divorce amiable

je voudrais savoir combien je peux demander pour la pension alimentaire

veuillez me répondre dans les plus brefs délais

Par **cocotte1003**, le 14/09/2011 à 19:50

Bonjour, puisque vous êtes engagé dans une procédure de divorce, vous devez avoir un avocat, il faut voir avec lui. Le divorce amiable n'est valable qu'en cas d'accord avec votre ex sur la répartition du patrimoine, la garde des enfants..... bien-sûr u'il faut demander une pension alimentaire pour l'éducation de votre enfant. pour l'évaluer, il faut déjà savoir comment va s'organiser sa garde (alternée ou traditionnelle), évaluer les besoins spécifiques (cours particuliers, frais scolaire en privé, besoin médicaux.....) dont bien-sûr il faudra justifier du montant. Il existe sur internet un tableau auquel les juges peuvent se référer pour les frais traditionnels en fonction des revenus du parent débiteur. Il faut vous mettre d'accord pour les droits de visite et les modalités et frais de transport. Essayez de discuter de tout ça avec son

ex et si possible de vous mettre d'accord sinon engagez la discussion avec votre avocat commun, cordialement